

Bouygues et Numericable demandent la main de SFR

Vivendi a confirmé hier soir, mercredi, la réception de «deux offres engageantes» dans le cadre de la sortie de SFR du groupe de média qui cherche à se désengager du secteur des télécoms. «Ces offres émanent d'Altice, maison-mère de Numericable, et du groupe Bouygues. Elles sont adossées à des engagements de financement, précise le groupe dans son communiqué rapporté par L'Espresso.fr. Exit Iliad/Free, donc, qui avait étudié le dossier. Le Conseil de surveillance de Vivendi sera saisi pour étudier ces offres. Il évaluera toutes les options qui s'offrent à lui quant à l'avenir de sa filiale et du groupe, dans le meilleur intérêt des salariés et des actionnaires.»

L'offre de Bouygues

Les deux prétendants affichent leurs stratégies propres de conquête de SFR. Selon *Le Figaro*, le groupe de Martin Bouygues évalue la valorisation de SFR «supérieure aux 15 milliards d'euros avancés par Numericable». Pour assurer le financement, il serait prêt à verser une partie en cash (5 à 6 milliards d'euros en cas de reprise de 6 milliards d'euros de dette de SFR) et une participation au capital du nouvel ensemble (supérieure à 40%).

«Le nouvel ensemble resterait adossé au groupe de Martin Bouygues qui en détiendrait plus de 50% et serait consolidé dans ses comptes. Le solde du capital resterait détenu par Decaux, déjà actionnaire à 10% de Bouygues Telecom», précise le quotidien.

L'offre de Numericable

Du côté d'Altice/Numericable, Patrick Drahi valorise également SFR aux alentours de 15 milliards d'euros. Selon des éléments fournis par *Les Echos* en début de semaine, le câblo-opérateur pourrait verser 11 milliards d'euros en cash à Vivendi (dont 8 milliards d'euros de dette).

En raison des introductions parallèles en Bourse de Numericable (en novembre 2013) et d'Altice (en cours à la Bourse d'Amsterdam), Numericable pourrait «procéder à une augmentation de capital de 3 milliards d'euros, qui sera souscrite aux trois quarts par le concert Drahi-Carlyle-Cinven (deux fonds d'investissement ayant soutenu l'homme d'affaires dans la consolidation du marché du câble en France, NDLR), disposant de droits préférentiels». Il faudrait compléter avec un montant de 750 millions d'euros à trouver via la Bourse. Quant à la maison-mère Altice, elle ira se financer sur les marchés. Dans la nouvelle répartition capitalistique suggérée du nouvel ensemble SFR-Numericable, Altice devrait détenir plus de 50 % et Vivendi conserverait 32 %.

Une infinité de paramètres

Au-delà du prix d'acquisition et de l'intérêt des actionnaires du groupe Vivendi, il faudra prendre en compte plusieurs paramètres : les synergies optimisées (réseaux fixes et mobiles, couvertures

populations...), le montage du financement à privilégier, le schéma capitalistique et la gouvernance d'entreprise à adopter, les économies générés en termes de coûts d'exploitation de la nouvelle structure, les points chauds susceptibles de titiller les autorités de régulation, les enjeux sociaux, la réaction du gouvernement... Un dossier complexe sur lequel Vivendi n'a pas officiellement arrêté de date pour rendre sa décision. Les allers-retours entre les deux prétendants, voire le gouvernement et les autorités de régulation, peuvent commencer.

crédit photo © SFR/P. Couette 2009

Lire également

[Vente de SFR : Vivendi actionne le compte-à-rebours](#)